



# Appel à propositions

# CATALOGUE D' ACTIONS COLLECTIVES

AGEFOS PME Midi Pyrénées

---

## Cahier des charges du projet

Date de lancement de l'appel à propositions : 11 janvier 2010

Date de clôture des candidatures : 31 janvier 2010

## Sommaire du document

<b>Présentation d'AGEFOS PME</b>	<b>p. 2</b>
<b>Présentation du projet</b>	<b>p. 3</b>
<b>Contenu et modalités de cet appel à propositions</b>	<b>p. 5</b>
<b>Présentation du cahier des charges</b>	<b>P. 7</b>
<b>Le catalogue d'actions collectives</b>	<b>p. 9</b>

## ORGANISME COMMANDITAIRE

### AGEFOS PME MIDI PYRENEES

Organisme Paritaire Collecteur Agréé Interprofessionnel et Interbranches pour la gestion du fonds d'assurance formation des salariés des Petites et Moyennes Entreprises.

- **Nos missions principales :**

- Etude des besoins de formation professionnelle et emploi des TPE et PME/PMI adhérentes
- Collecte des fonds de la formation professionnelle des entreprises
- Gestion et financement de la formation professionnelle des salariés des entreprises adhérentes
- Financement des actions de formation dans le cadre de la professionnalisation
- Recherche de cofinancements auprès des différents acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi

- **Nos actions :**

- Informer, guider et sensibiliser les chefs d'entreprises et les salariés sur le domaine de la formation professionnelle continue
- Inciter et déployer la formation professionnelle dans les TPE-PME
- Accompagner les entreprises dans l'implémentation d'actions de formation en lien avec une gestion prévisionnelle des compétences
- Favoriser le développement et le maintien de l'emploi grâce au principe d'alternance
- Encourager les entreprises qui souhaitent accroître l'employabilité de leurs salariés
- Promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle dans l'entreprise

## CONDITIONS DE REALISATION

La relation de proximité avec nos adhérents et notre connaissance accrue du tissu économique de Midi-Pyrénées a fait émerger le besoin de mettre en place un catalogue d'actions collectives.

Nous demandons aux organismes de formation qui souhaitent se positionner sur le présent appel à propositions de nous communiquer les éléments suivants :

1. L'intitulé, les dates, lieux et contenus des stages qu'ils organisent sur l'ensemble des huit départements de Midi-Pyrénées pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 décembre 2010 ;
2. Les conditions tarifaires préférentielles qu'ils seront amenés à proposer aux adhérents de l'Agefos PME qui se seront inscrits au travers du catalogue d'actions collectives, objet du présent appel à propositions.

La réalisation du projet se déroulera en quatre étapes:

1. Le choix de formations adaptées suite à l'identification précise des besoins de nos adhérents: extraction quantitative et qualitative des éléments recueillis nous permettant de détecter les actions les plus plébiscitées par nos adhérents.
2. La large diffusion d'un catalogue clair, lisible et exhaustif autorisant une grande souplesse administrative (bulletins d'inscriptions simplifiés).

3. Une logistique simple: les adhérents s'inscrivent sur des actions de formations « labellisées Agefos PME » issues des catalogues des organismes retenus (pas d'annulation faute de participants, pas de pénalités pour non réalisation ou réalisation partielle d'une convention).
4. La conclusion de partenariats financiers dans le but de proposer des formations à prix avantageux.

## CONTENU DE L'APPEL A PROPOSITIONS

Cet appel à proposition global pour le projet se répartit en deux points correspondant à l'offre de service du catalogue d'actions collectives :

- des actions sectorielles sur des techniques métiers de certaines branches de l'AGEFOS PME (immobilier, promotion construction, restauration rapide, commerce de la chaussure et habillement, tourisme, prestataires de services, froid et connexes)
- des actions transversales qui correspondent aux demandes les plus fréquentes: langues, comptabilité, vente, communication, organisation, etc.

La réponse comprendra impérativement :

1. Une fiche de présentation de l'organisme prestataire
2. Une fiche de synthèse de l'offre comprenant le contenu des modules et les propositions tarifaires
3. Les conditions de réalisation du projet
- 4. Le catalogue présentant les formations proposées par l'organisme**

### Y seront annexés

- L'attestation sur l'honneur de régularité sociale et fiscale
- Le numéro de déclaration d'activité formateur
- Tout document attestant des références de l'organisme sur la thématique concernée.

## LE PROJET: CATALOGUE D'ACTIONS COLLECTIVES

### LE CONTEXTE GLOBAL

Face à la forte progression des mutations économiques, sociales et technologiques, mettre en place des solutions afin d'anticiper les besoins en termes de gestion des emplois et des compétences, et plus particulièrement, de la formation professionnelle continue, se révèle être une réelle nécessité.

Dans le but de se pérenniser et se développer, les TPE-PME se trouvent dans l'obligation de gérer mais également d'anticiper tous ces changements par la mise en place d'une stratégie de management des ressources humaines planifiée. En effet, il semble aujourd'hui incontournable d'intégrer les politiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au projet d'évolution de l'entreprise.

Dans le même ordre d'esprit, la formation professionnelle continue participe fortement au développement de l'efficacité professionnelle des salariés et de leur employabilité. Cette adéquation homme-poste très recherchée est d'autant plus à valoriser dans le contexte Midi-Pyrénéen. Bien que Midi-Pyrénées soit une des régions les plus épargnées par la crise économique et financière, cette dernière impacte une économie locale peu diversifiée et peu structurée.

La situation locale peut être ainsi définie :

- un tissu économique local composé majoritairement de TPE-PME
- une grande ruralité autour du Grand Toulouse
- des emplois essentiellement axés sur l'aéronautique et le spatial
- les domaines de la santé, du tourisme et de l'agriculture très présents
- une féminisation relative de l'emploi
- un décalage entre les niveaux de diplômes et le marché de l'emploi

**Le catalogue d'actions collectives** se définit comme un outil d'aide au conseil des entreprises pour l'élaboration de plans de formations.

Le développement de la TPE-PME repose sur sa force à mettre en corrélation les compétences dont elle a besoin avec celles détenues en interne par ses salariés. Détecter ces compétences et les renforcer par de la formation s'inscrit dans une stratégie d'entreprise et une démarche partagée entre le dirigeant et les salariés.

Ce catalogue a donc pour objectif d'accompagner les entreprises, principalement les PME et TPE, dans la gestion, à moyen terme, de leur problématique d'emploi et de formation. Ce catalogue doit apporter une meilleure lisibilité aux TPE et PME sur le domaine de la formation continue, sur les sessions dans lesquelles elles peuvent rapidement se projeter sur leur territoire.

## L'OBJECTIF GENERAL DU PROJET

Le catalogue d'actions collectives est une offre globale de services aux TPE et PME, leurs salariés, les territoires et les secteurs qui leur permet de s'inscrire dans une démarche d'anticipation et de gestion de leurs compétences respectives.

Ce catalogue a pour objectif de répondre à une triple nécessité :

- une réponse adaptée à un réel besoin en proposant un produit fortement sollicité par nos adhérents;
- l'identification d'organismes de formation garants d'une qualité d'offre de formations, homogène, déconcentrée et réactive ;
- une facilitation significative de gestion de formation à un coût négocié et unique pour nos adhérents, et notamment pour les TPE.

## LES PARTENAIRES DU PROJET

- AGEFOS PME Midi-Pyrénées
- DRTEFP (ETAT, FOND SOCIAL EUROPEEN)
- Fonds Unique de Péréquation

## MODALITES DE L'APPEL A PROPOSITIONS

### PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Cette appel à propositions est proposé par AGEFOS PME Midi Pyrénées à tout organisme prestataire de formation et/ou de conseil répondant aux conditions de régularité d'activité et présent en Midi Pyrénées.

### ENVOI DES CANDIDATURES

L'organisme candidat devra retourner sa réponse complétée des pièces justificatives **avant le 31 janvier 2010**

- **Par courrier postal** (le cachet de la poste faisant foi) à  
**AGEFOS PME Midi-Pyrénées** – Guillaume Domergue  
Parc Technologique du canal  
14, avenue de l'Europe,  
Bâtiment HOUSTON - BP 42125  
31521 Ramonville Saint Agne cedex
- **AVEC copie par courrier électronique** à [gdomergue@agefos-pme.com](mailto:gdomergue@agefos-pme.com)

### DELAIS IMPARTIS

- Publication de l'appel à proposition sur Internet : **11 janvier 2010**
- Date limite de retour de proposition des prestataires : **31 janvier 2010**
- Edition du catalogue d'actions collectives prévue : **début février 2010**

### CRITERES DE SELECTION

La décision sera prise sur la base des réponses au présent appel à propositions par l'AGEFOS PME MIDI PYRENEES sur les critères :

- Pertinence du projet en regard du public concerné, des thèmes abordés, des métiers ciblés, des besoins en compétences des entreprises, branches et territoires visés
- Conditions tarifaires
- Compétences de l'organisme sur la thématique exposée et expérience afférente
- Les compétences du consultant
- Capacité à intervenir sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées.

## CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

- L'ensemble des outils et méthodes conçus et utilisés dans le cadre du projet CATALOGUE D' ACTIONS COLLECTIVES resteront la propriété d'AGEFOS PME et ne pourront être utilisés à d'autres fins sans l'accord express d'AGEFOS PME.
- Les outils initiaux apportés par les consultants respectifs et servant à la construction d'outils et méthodes utilisés dans le cadre de la démarche du CATALOGUE D' ACTIONS COLLECTIVES restent la propriété des consultants.
- Dans le cadre de sa mission, le prestataire est tenu au devoir de réserve et s'engage à observer une stricte discrétion quant aux informations qu'il sera amené à connaître dans l'exercice et à l'occasion de sa mission. Il s'engage à ne pas effectuer de copies ni transmettre à autrui les fichiers informatiques qu'il réalise ou dont il a communication dans le cadre de ce projet.

## PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES DU PROJET

### CONTENU DE L'APPEL A PROPOSITIONS

#### • **Actions sectorielles**

En tant qu'OPCA interprofessionnel et inter branches, l'AGEFOS PME regroupe 38 branches professionnelles. Nous avons retenu certaines d'entre elles selon leur nombre d'adhérents, les besoins diagnostiqués sur le terrain et leur pertinence territoriale:

- Immobilier
- Promotion Construction
- Restauration rapide
- Commerce de la chaussure et habillement
- Tourisme
- Prestataires de services
- Froid et Connexes

Pour chacune de ces branches, merci de nous faire parvenir les formations que vous avez déjà planifiées en 2010, auxquelles nous pourrions placer en formation des salariés de nos adhérents.

Concernant les entreprises relevant de l'interprofession ainsi que des autres branches, les contenus de formations se retrouvent dans les actions transversales.

#### • **Actions transversales**

Ces domaines de formations sont transverses et communs à l'ensemble des entreprises:

- Langues (Anglais / Espagnol/ Allemand) : accueil, négociation, communication avec un client étranger; évaluation de compétences et passage du test BULATS
- Comptabilité / Gestion / Finance: utilisation et maîtrise des logiciels comptables (sage, ciel); gestion de la paie
- Vente: vendre en magasin, relation clientèle, gestion et valorisation d'un point de vente
- Management: gérer les équipes, conduite du changement, préparation de la retraite
- Accueil: image de l'entreprise; compétences du secrétariat et assistantat; organisation
- Commercial / Communication: e-mailing, courrier commercial, prospection téléphonique, comportement au téléphone, gestion des personnes difficiles et des conflits
- Efficacité personnelle: argumenter, convaincre, prise de parole en public
- Informatique et Internet: conception et maintenance d'un site internet, gestion informatique de projet

- Hygiène / Risque/ Sécurité: CACES, sauveteur secouriste du travail, habilitation électrique
- Commerce International: stratégie à l'export, procédure d'exportation
- Logistique: gestion des stocks, processus d'approvisionnement

Concernant cet appel à projet, sont présentés ci après:

- le contexte du projet
- les résultats attendus du dispositif
- la cible concernée et public bénéficiaire
- la durée de l'action
- le déroulement pédagogique de l'action
- l'objectif global de l'intervention / de la formation
- les conditions financières

## POSITIONNEMENT DE L'AGEFOS PME DANS LES DISPOSITIFS ET ENAGEMENTS RECIPROQUES

Dans le cadre du projet de l'élaboration d'un catalogue d'actions collectives, AGEFOS PME interviendra à différents niveaux dans la mise en œuvre des dispositifs.

- AGEFOS PME pourra assurer le lancement et la clôture des actions entrant dans la démarche afin d'assurer le lien entre les entreprises et les prestataires choisis.
- Dans le cadre des dispositifs relevant du champ de compétences ou des actions nationales de l'AGEFOS PME, nos conseillers pourront contribuer à l'animation ou communiqueront au prestataire les outils AGEFOS PME qu'il devra intégrer au déroulement de l'action.
- AGEFOS PME s'engage à diffuser largement auprès de tous ses adhérents le catalogue des actions « labellisées » et donc à contribuer activement au succès des sessions.
- Les organismes de formation qui seront retenus s'engagent :
  - à communiquer auprès des entreprises sur la labellisation des actions de formations retenues par l'Agefos PME, y compris au travers d'une éventuelle charte graphique spécifique ;
  - à respecter les obligations de publicité liées à la participation de fonds publics et / ou communautaires (notamment par des attestations de présence avec les logos des partenaires au projet) ;
  - à pratiquer auprès des adhérents de l'Agefos PME, s'étant inscrit via le catalogue labellisé, les mêmes conditions tarifaires préférentielles.

## CATALOGUE D' ACTIONS COLLECTIVES

### CONTEXTE DU PROJET

Le développement des compétences des salariés des TPE-PME constitue l'un des enjeux majeurs d'AGEFOS PME. Il est important de noter que l'avantage concurrentiel principal d'une TPE pour un développement durable, réside dans sa capacité à créer une adéquation entre les compétences dont elle a besoin et celles possédées par ses salariés. La formation professionnelle participe à resserrer ce lien pour une meilleure performance des entreprises.

Dans ce contexte, AGEFOS PME Midi Pyrénées est une structure fortement ancrée dans son territoire, reconnue par l'ensemble des acteurs du champ de la formation et de l'emploi. C'est pourquoi, elle apparaît comme un réel accompagnateur et conseiller sur les questions de gestion des compétences pour une meilleure adéquation entre les besoins des TPE-PME et ceux des salariés.

La réforme de la formation professionnelle vient bouleverser les pratiques des entreprises en matière de formation. La formation est aujourd'hui plus que jamais au cœur de la gestion des compétences pour un développement conjoint de l'entreprise et des salariés. Afin que les entreprises voient les nouvelles mesures de la réforme, non pas comme des contraintes mais comme des opportunités, le rôle de l'AGEFOS PME d'informer, soutenir et accompagner les entreprises s'amplifie.

Le catalogue d'actions collectives s'inscrit comme un outil d'aide aux TPE-ME pour faciliter leur accès à la formation. AGEFOS PME Midi-Pyrénées a pour but en création ce dispositif d'accompagner les entreprises à accéder à la formation tout en tenant compte du territoire, des branches professionnelles et des problématiques des petites et moyennes entreprises.

### RESULTATS ATTENDUS DU DISPOSITIF DE FORMATION

L'objectif de ce dispositif de formation financé par AGEFOS PME est d'accompagner les salariés de TPE PME dans l'acquisition de connaissances, d'outils et de méthodes pour faire évoluer efficacement leur travail. La formation permettra de développer l'employabilité des salariés au regard de la stratégie d'évolution de l'entreprise.

### CIBLE CONCERNEE ET PUBLIC BENEFICIAIRE

Ce dispositif est à destination des salariés de l'entreprise et des dirigeants salariés de TPE PME de Midi Pyrénées. Les domaines dont sont issus chaque salarié peuvent être extrêmement diversifiés (accueil, vente, services administratifs, comptables, ou financiers, etc.).

### DUREE DE L'ACTION

Ce dispositif se présente sous la forme d'une formation de courte durée. Le parcours de formation ne doit pas dépasser 3 jours (21 heures).

## LIEU

L'ensemble des actions de formation devront se dérouler dans les locaux de l'organisme retenu (ou loués par ses soins). Nous porterons une attention particulière aux territoires et aux sessions délocalisées pour que l'ensemble des départements bénéficient de la mesure.

## DEROULEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ACTION

Le déroulement pédagogique doit être fondé sur le principe d'actions collectives avec des sessions de formations programmées et réalisées en INTER. La formation sera tournée, d'une part, vers l'apport de connaissances et de méthodes et, d'autre part, vers la résolution pratique de difficultés rencontrées par les stagiaires de ces TPE PME.

## MODALITES PARTICULIERES

Sous la forme d'actions collectives, le dispositif doit orienter vers:

- la résolution pratique de difficultés rencontrées par les salariés;
- l'apprentissage de méthodes et outils de mise en œuvre concrète;
- le renforcement des connaissances fondamentales indispensables à la fonction du salarié dans l'entreprise.

## OBJECTIF GLOBAL DE LA FORMATION

Les prestataires de formation consultés et intéressés devront établir un dispositif global de formation à l'attention des salariés de TPE PME contribuant à renforcer et développer leurs compétences dans la conduite et le développement stratégique de leur entreprise en matière de :

- ressources Humaines
- organisation
- management
- finance et paie
- gestion des risques
- développement d'entreprise
- gestion de projets
- ouverture vers l'international,
- gestion informatique,
- management des risques,
- communication,
- vente,
- etc.

**Il s'agit là d'indications sur des modalités qui sont susceptibles d'être développées et ajustées par les organismes de formation.**

## CONDITIONS FINANCIERES

Nous indiquer pour chaque action de formation le coût global par stagiaire et le montant consenti pour les adhérents AGEFOS PME.